



Bruxelles, novembre 2023

Chers enfants et parents ... Bonjour !

Voici le programme des ateliers parascolaires du 2^{ème} trimestre 2023-2024

PRENEZ LE TEMPS DE TOUT LIRE

Pour toute question ou renseignement, merci de prendre contact (uniquement) avec les responsables des ateliers.

Contact : Melle Caroline Gustin ou Mme Dominique Leplat

Téléphone 0470/426.013 du lundi au jeudi de 17h00 à 19h00

Adresse e-mail : ateliers.efma@gmail.com.

Date limite des inscriptions : mardi 21 novembre 2023

Début des ateliers : lundi 8 janvier 2024

Fin des ateliers : vendredi 29 mars 2024

Ci-après quelques renseignements concernant :

I. L'INSCRIPTION :

Il est important de demander à votre enfant quel atelier il veut réaliser et ce qu'il aime faire. Trop d'enfants sont inscrits à des ateliers choisis par les parents et non par eux-mêmes et cela peut occasionner des difficultés d'intégration à l'atelier, l'enfant pleure, ne participe pas car cela ne lui plait pas. Et cela met l'animateur dans l'embarras. Si votre enfant abandonne l'atelier avant la fin de trimestre, il ne sera pas prioritaire pour le trimestre suivant.

Par souci de respect et d'honnêteté, la présente a été distribuée le même jour à tous les élèves.

Le nombre de places par atelier étant limité, rentrez très rapidement le talon d'inscription dument complété et signé, celui-ci sera votre engagement.

Nous vous rappelons qu'un éventuel retard de paiement de frais scolaires, ne permet pas de valider votre inscription.

Nous n'acceptons PAS les inscriptions PAR MAIL

Dès que le/la titulaire de votre enfant sera en possession du talon d'inscription, la date de réception y sera inscrite, toujours par souci d'honnêteté.

Vous recevrez ensuite un talon de confirmation d'inscription, uniquement pour les ateliers où votre enfant sera admis.

DORENAVANT NOUS N'ACCEPTERONS PLUS D'ANNULATION APRES LA REMISE DU PAPIER D'INSCRIPTION. DANS TOUS LES CAS, LE MONTANT DE L'ATELIER SERA DU.

II. LE PAIEMENT :

Il sera effectué par virement.

L'ENFANT QUI NE SERA PAS EN ORDRE DE PAIEMENT AU 2^{EME} ATELIER SE VERRA REFUSER L'ACCES A CELUI-CI A PARTIR DU 3^{EME} ATELIER ET CE JUSQU'AU PAIEMENT INTEGRAL.

UNE EXCLUSION DE L'ACTIVITE N'ANNULE EN AUCUN CAS LES MONTANTS DUS.

III. LE(S) REMBOURSEMENT(S) EVENTUEL(S):

Si l'animateur/trice est absent(e), l'atelier annulé vous sera remboursé à la fin du trimestre, ou si une autre activité est non prévue à ce jour. L'activité complémentaire pourra être éventuellement reportée un autre jour. **L'absence d'un enfant à l'atelier ne donne pas lieu à un remboursement.**

IV. ATTESTATION FISCALE

Seuls les ateliers organisés par « Judo et Loisirs » donnent droit à une attestation fiscale pour les impôts.

ATTENTION NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VERIFIER LE NUMERO DE REGISTRE NATIONAL ET TOUS LES AUTRES RENSEIGNEMENTS AFIN QUE VOUS PUISSIEZ DEDUIRE UNE PARTIE DES ATELIERS.

V. ATTENTION

Les enfants seront repris par les parents dans la cour de récréation, **5 MINUTES MAXIMUM** après la fin de l'activité. En cas de retard, les élèves seront conduits à la garderie.

Nous insistons sur le fait que les ateliers ne sont pas des GARDERIES. N'inscrivez donc votre enfant que s'il en a envie et ceci par respect pour l'enfant, les autres élèves et l'animateur/trice.

VI. REMARQUES

Si l'inscription de votre enfant est soumise à des conditions particulières comme le fait que l'atelier doit avoir lieu le même jour qu'un frère ou une sœur fréquentant également l'école maternelle Maria Assumpta, indiquez-le sur le talon d'inscription. Rappel, l'inscription est définitive dès la réception de la confirmation d'inscription, ce n'est pas à ce moment là qu'il faut nous faire part de vos desideratas particuliers.